



Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mars 2015**

Présents: Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Anne BOULIN, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Didier HAMMEL, Catherine RIEHL, Claude ROBBÉ, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

Absents excusés

Yvelise BITOUN et Evelyne COUSIN MAZUR

François VOISIN : pouvoir à Patrick ROMANOW

Francis MOIGNOT : pouvoir à Pascal CARBUCCIA

Didier HAMMEL : absent à partir du point 4 et pouvoir à Dominique BANCHEREAU

En présence, un commercial de la société Ma-résidence.fr : « le réseau des voisins », a présenté les services.

La séance commence à 21h15. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 10 Février 2015.

Adopté à l'unanimité.

2. Agenda pour mise en conformité des ERP (Etablissements recevant du Public).

Monsieur le Maire propose d'accepter le principe du service piloté par la CCPF. Il propose d'affiner les conditions financière in fine.

Adopté à l'unanimité.

3. Intégration de la régie T.A.P. à la régie cantine.

Monsieur le Maire propose le regroupement des 2 régies.

Adopté à l'unanimité.

4. Redevance d'occupation du domaine public ERDF.

Le SDESM a informé la Commune que la redevance ERDF à recouvrer s'élève à 197€.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur D. HAMMEL quitte la réunion

5. Groupement de commande SDESM.

Monsieur le Maire rappelle que la loi NONE du 7 décembre 2010 oblige à la mise en concurrence des points de comptage électrique dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA et propose d'adhérer au groupement du SDESM.

Adopté à l'unanimité.

6. Remplacement des luminaires avec demande de subvention.

Monsieur CARBUCCIA informe le Conseil que les luminaires de la Résidence du Parc de Reuil et de la rue du 8 Mai ne pourront plus être réparés suite à l'arrêt de production des lampes. Le SDESM octroie une subvention de 50% du cout HT des nouveaux luminaires qui génèrent une économie de consommation de l'ordre de 30%. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le remplacement de :

- 24 points à 542 €HT pour la résidence ;
 - 14 points à 572 €HT rue du 8 Mai ;
- et de demander les subventions auprès du SDESM.

Adopté à l'unanimité.

7. Désignation d'un élu pour représentation au sein du SDESM.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur F. MOIGNOT

Adopté à l'unanimité.

8. Indemnité du Comptable Receveur.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'indemnité au taux de 50% pour un montant de 200 € et 22 Cts.

Adopté à l'unanimité.

9. Prime d'installation suite à titularisation.

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une prime de 1 596 € à l'agent titularisé dernièrement.

Adopté par :

- 9 voix pour ;
- 2 voix contre ;
- 2 abstentions.

10. Désignation d'un élu pour représentation à la structure d'étude PNR.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur D. HAMMEL

Adopté à l'unanimité.

11. Règlement location Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire propose la révision des quelques points du règlement tarifaire et locatif de la Salle des Fêtes.

Adopté à l'unanimité.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Sophie CORNILLET fait un résumé du recensement qui vient de se terminer. Les résultats officiels seront connus dans environ 3 mois.

Claude ROBBE informe que le démoissage de la toiture église vient d'être réalisé et qu'une fuite a été détectée et réparée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 24 Mars 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 24 Mars.

Le Maire,

P. ROMANOW

